

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
16 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	25
Nombre de conseillers municipaux votants :	26
Date de convocation du Conseil Municipal :	09/01/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, Mme Isabelle MERCIER, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, M. Michel PIERREL, Mme Giovanna VANDONI, MM. Alain CHAMOT, Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mmes Marie-Noëlle BOURQUIN, Elodie POIRIER, Anna FRANCHI, MM. Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M Clément VILLEMAGNE à Mme Elisabeth DEAL

ABSENTS : M Henri VIDAL

M Frédéric BARANSKI est élu secrétaire de séance.

DCM20250116-04

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION (7.5.1) – Construction d'un bâtiment scolaire : approbation du plan de financement détaillé

M. le Maire rappelle que, par délibération DCM20241212-03 du conseil municipal du 12 décembre 2024, l'avant-projet définitif (APD) concernant l'opération de construction d'une école maternelle a été approuvé.

Il expose qu'afin de finaliser les dossiers de demandes de financements, notamment pour la DETR (à la demande des services de l'Etat) il convient de compléter la délibération DCM20241212-03 avec le plan de financement détaillé de l'opération.

DÉCISION,

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

DCM20250116-04

DECIDE de

- **VALIDER** le plan de financement détaillé suivant pour l'opération de construction d'une école maternelle :

1) Financements publics :					
	Date dépôt ou réception de la demande de subvention	Date d'obtention ou de notification décision subvention	Dépense subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée (€ HT)	Taux de subvention (%)
- Union Européenne		€€	%
- DETR			1 000 000,00 €	250 000,00 €	2.83%
- DSIL					
- Autres subventions État (à préciser)€€	%
- Conseil régional		10/04/2023		250 000,00 €	2.83%
- Conseil départemental	05/03/2024			400 000,00 €	4.52%
- EPCI (Fonds de concours)		€€	%
- Autres financements publics (à préciser)		€€	%
Sous total financements publics 1				900 000,00 €	10%
2) Apports de la collectivité :					
- Fonds propres				1 700 000,00 €	90%
- Emprunt(s)				6 243 000,00 €	
Sous total autofinancement 2				7 943 000,00 €	90%
3) Financements privés :					
- Caisse allocations familiales (CAF)			€	%
- Autres (Mécénat, dons, certificats économie d'énergie, etc, à préciser)			€	
Sous total financements privés 3					%
4) Recettes nettes (après déduction des coûts de fonctionnement) :					
Recettes sur le projet déduites des dépenses éligibles <i>(recettes à calculer sur la durée d'amortissement de l'immobilisation)</i>			€	%
Sous total recettes 4					%
TOTAL éligible pour le calcul de la subvention : 1 + 2 + 3 - 4				8 843 000,00 €	100%

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à :
 - o Solliciter, au taux maximum, les aides des financeurs identifiés,
 - o Signer tous documents utiles pour la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alicou MAGNIN



DCM20250116-04

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 17/01/2025 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 22.01.25